

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 5 juin 2018 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Pascal Richard
M. Stéphane Beauregard
Mme Diane Ferland
M. François Légaré
M. Bernard Bédard
M. Éric Beauregard

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

102-06-2018

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. François Légaré
appuyé par M. Bernard Bédard
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Questions de l'assemblée;
3. Adoption des procès-verbaux des séances du 7, 10 et du 22 mai 2018;
4. Dépôt du rapport du maire;
5. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
6. Rapport de l'inspecteur municipal;
7. Projet d'asphaltage de la rue Ste-Thérèse;
8. Octroi du contrat pour l'ouverture et l'entretien des chemins d'hiver;
9. Embauche d'un journalier à la voirie;
10. Fermeture du bureau municipal à l'occasion de la fête de la St-Jean-Baptiste et de la fête du Canada;
11. Remplacement des affiches de bienvenue et des affiches de l'hôtel de ville;
12. Demande de contribution financière de la Paroisse Saint-Jean-Baptiste pour le déneigement de la cour (hiver 2017-2018);
13. Congrès de la FQM;
14. Liste des comptes;
15. Divers :
 - 15.1. Demande de contribution financière de La Petite ferme de l'Auberge;

- 15.2. Continuité du traitement de la demande d'aide financière AIRRL-2017-454 (9^{ème} Rang);
- 15.3. Continuité du traitement de la demande d'aide financière RIRL-2017-711 (Rang Ste-Geneviève);
- 15.4. Autorisation de signature des documents relatifs à l'acquisition des terrains nécessaires afin de régulariser l'emprise du chemin du 9^{ème} Rang;
- 16. Rapport des comités;
- 17. Correspondance;
- 18. Questions de l'assemblée;
- 19. Levée de l'assemblée.

Adoptée

103-06-2018

3. **Adoption des procès-verbaux des séances du 7, 10 et du 22 mai 2018**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des séances du 7, 10 et du 22 mai 2018;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard
appuyé par M. Éric Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les procès-verbaux tels que rédigés.

Adoptée

4. **Dépôt du rapport du maire**

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire a préparé un rapport faisant état des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Une copie du rapport sera transmise aux citoyens par la poste.

104-06-2018

5. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments – Demande à la CPTAQ de Ferme D. et D. inc. (matricule 8640-84-8658)**

CONSIDÉRANT QUE Ferme D. et D. inc. (matricule : 8640-84-8658) est propriétaire du lot portant le numéro 3 841 025;

CONSIDÉRANT QUE Ferme D. et D. inc. procède à une demande d'autorisation pour l'enlèvement de sol arable, soit aux fins spécifiques d'extraction de sable;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a déjà fait l'objet d'une autorisation # 401994 le 21 août 2013 et la présente demande se veut un renouvellement de l'autorisation.

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation en vigueur;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard
appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande à la CPTAQ de Ferme D. et D. inc.

Adoptée

105-06-2018 5. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard

appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé.

Adoptée

106-06-2018 6. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré

appuyé par M. Stéphane Beaugard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport tel que rédigé.

Adoptée

107-06-2018 7. **Projet d'asphaltage de la rue Ste-Thérèse**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Roxton et la Municipalité du Village de Roxton Falls ont signé une entente pour un projet de pavage de la rue Ste-Thérèse;

CONSIDÉRANT QUE tel que prévu à l'entente, la Municipalité du Canton de Roxton a présenté une demande de subvention et que la demande a été refusée puisque la rue Ste-Thérèse n'est pas une route locale de classe 1 et 2 selon la classification du ministère;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution no. 71-04-2018 la Municipalité du Canton de Roxton a proposé à la Municipalité du Village de Roxton Falls de faire le pavage de la rue Ste-Thérèse en 2019 moyennant une contribution de leur part de 50% du coût des travaux;

CONSIDÉRANT QUE suite à la résolution no. 71-04-2018 le Village de Roxton Falls a demandé à rencontrer la Municipalité du Canton de Roxton afin d'établir une stratégie visant à réaliser les travaux d'asphaltage sur la rue Ste-Thérèse en 2018;

CONSIDÉRANT QUE le Village de Roxton Falls offre un appui financier maximal de 25 000\$ pour le pavage de la rue Ste-Thérèse;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a eu lieu avec des représentants de la Municipalité du Village de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris en considération les arguments apportés par les représentants de la Municipalité du Village de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QUE les sommes prévues au budget 2018 couvraient une part de 25% du coût des travaux et non 75% du coût des travaux;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- Que les membres du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton proposent à la Municipalité du Village de Roxton Falls de faire le pavage de la rue Ste-Thérèse en 2019 et ce, conditionnellement à ce que la Municipalité du Village de Roxton Falls s'engage à payer 50% des coûts reliés au pavage de la rue;
- Qu'advenant l'annonce d'un programme de subvention dont les travaux seraient admissibles, une demande sera présentée.

Adoptée

8. **Octroi du contrat pour l'ouverture et l'entretien des chemins d'hiver**

Ce point est remis à une séance ultérieure

108-06-2018

9. **Embauche d'un journalier à la voirie**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent procéder à l'embauche d'un journal à la voirie;

CONSIDÉRANT QUE suite aux entrevues qui ont été tenues avec les candidats, les membres du conseil ont fait le choix de l'employé qui satisfaisait le mieux aux critères de l'emploi;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard

appuyé par M. Stéphane Beaugard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher M. Kevin Stebens selon les conditions fixées par le conseil. Qu'à la suite de la réussite de sa période de probation d'une durée de 3 mois, il sera officiellement engagé. Le conseil fixera alors les termes de son contrat de travail.

Adoptée

109-06-2018

10. **Fermeture du bureau municipal à l'occasion de la fête de la St-Jean-Baptiste et de la fête du Canada**

Il est proposé par M. Bernard Bédard

Appuyé par M. François Légaré

Et résolu à l'unanimité des conseillers que le bureau municipal sera fermé lundi le 25 juin 2018 à l'occasion de la fête de la St-Jean-Baptiste et lundi le 2 juillet 2018 à l'occasion de la fête du Canada.

Adoptée

110-06-2018 11. **Remplacement des affiches de bienvenue et des affiches de l'hôtel de ville**

CONSIDÉRANT QUE deux des affiches de bienvenue installées à l'entrée du territoire du Canton de Roxton ainsi que les deux affiches indiquant l'hôtel de ville sont défraichies et nécessite d'être remplacées;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le remplacement des quatre affiches au coût de 596 \$ chacune. Que les affiches seront commandées chez Lettrage Pékott.

Adoptée

111-06-2018 12. **Demande de contribution financière de la Paroisse Saint-Jean-Baptiste pour le déneigement de la cour (hiver 2017-2018)**

Il est proposé par M. Stéphane Beaugard appuyé par M. Éric Beaugard et résolu à l'unanimité des conseillers de contribuer financièrement au déneigement de la cour de l'église pour un montant de 1053.93\$.

Adoptée

112-06-2018 13. **Congrès de la FQM**

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 20 au 22 septembre 2018 au Palais des congrès de Montréal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beaugard appuyé par Mme Diane Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers d'inscrire M. Stéphane Beauchemin au congrès. Que tous les frais encourus par le congrès seront à la charge de la municipalité.

Adoptée

113-06-2018 14. **Liste des comptes**

Il est proposé par M. Stéphane Beaugard appuyé par Mme Diane Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 202 935,05 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.

114-06-2018

15.2 **Continuité du traitement de la demande d'aide financière AIRRL-2017-454 (9^{ème} Rang)**

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Roxton a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Roxton désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Roxton s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Roxton choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

POUR CES MOTIFS,

sur la proposition de M. Stéphane Beauregard

appuyée par M. Bernard Bédard

il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité du Canton de Roxton autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

115-06-2018

15.3 **Continuité du traitement de la demande d'aide financière RIRL-2017-711 (Rang Ste-Geneviève)**

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Roxton a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE).

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Roxton désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Roxton s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Roxton s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Roxton choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

POUR CES MOTIFS,

sur la proposition de M. Éric Beauregard
appuyée par M. Pascal Richard

il est unanimement résolu et adopté que le conseil de autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

116-06-2018

15.4 **Autorisation de signature des documents relatifs à l'acquisition des terrains nécessaires afin de régulariser l'emprise du chemin du 9^{ème} Rang**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a entrepris des démarches afin de régulariser une partie de l'emprise du 9^{ème} Rang;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 141-08-2017 le maire et la directrice générale à signer les documents à intervenir afin de régulariser l'emprise du chemin pour les matricules suivants : 7648-82-0977, 7648-62-4986 et 7648-92-5491;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier cette résolution afin d'ajouter l'autorisation de signature des documents relatifs à la régularisation de l'emprise pour la propriété ayant le matricule 7649-45-4590 et d'autoriser le maire-suppléant à signer les documents notariés pour l'acquisition des terrains des propriétés visées;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard
appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- d'autoriser la directrice générale, le maire et en son absence le maire-suppléant à signer les documents à intervenir afin de régulariser l'emprise du 9^{ème} Rang pour les propriétés ayant les matricules suivants :
 - 7648-82-0977
 - 7648-62-4986
 - 7648-92-5491
 - 7649-45-4950
- de ratifier la signature de l'entente avec M. Dufresne pour la propriété ayant le matricule 7649-45-4950.

Adoptée

17. **Correspondance**

Les membres du conseil ont tous reçu le bordereau de la correspondance reçue.

117-06-2018

19. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Éric Beaugard appuyé par M. Pascal Richard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 43.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.
